



Réclamations DP

GSSC Losserland

Réunion DP du 14/10/2013

Réponse Direction du 22 octobre 2013

		Réclamations	Réponse Direction
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 1 – Unités téléphoniques et Fibre</p> <p>Pour quelle raison, les salariés ne peuvent plus utiliser les unités téléphoniques pour les locations de film une fois qu'ils ont basculé sur la fibre ?</p>		<p>L'avantage des unités téléphoniques est directement lié à la ligne RTC (ou ligne cuivre).</p> <p>Sur la fibre, on passe par un autre support physique. Donc plus de lien. Voir lien sur <i>anoo / rémunération épargne / ligne de service à forfait</i>.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 2 –TPS régime de travail</p> <p>Est-il vrai qu'un TPS implique de partir sur une base de 35H avec une suppression des JTL. Dans la positive, cette mesure s'applique-t-elle aux cadres opérationnels ou cadres exécutifs autonomes et aux non-cadres ?</p>		<p>Les JTL sont proratisés en fonction du temps de travail TPS.</p> <p>Rappel : Pour les non cadres et COP , pour le TPS on part du régime horaire actuel base 100%, qu'on ramène à 50%, ou 60%, en fonction activité à 50% tps pour tous et TPS 3 ans ou 60% TPS 5 (ou TP). Les CEA en TPS travaillent 104 jours à 50% ou 125 jours si TPS 5 activité à 60%</p> <p>Les CA et JTL sont proratisés en fonction activité à 50% ou 60% en fonction de la date d'entrée dans le dispositif.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 3 – Télétravail</p> <p>Une analyse et déclinaison sur GSSC du dernier accord sur le Télétravail devrait être faite comme annoncé par Valérie Théron en bilatérale. Avez-vous programmé cette action ? Quelles seraient les échéances ?</p>		<p>Comme indiqué lors de la bilatérale, une réflexion va être menée au sein de GSSC pour préciser les métiers éligibles. Les résultats devraient intervenir début 2014.</p>

CFE-CGC	<p>Réclamation n° 4 – Majoration avant départ en retraite</p> <p>Quels sont les critères retenus pour permettre à un salarié de bénéficier de 15 points d'indice supplémentaires lors d'une demande de départ en retraite ou lors d'une demande d'un TPS ?</p>	Cela ne concerne que les collaborateurs n'ayant pas eu de promotion pendant toute leur carrière et s'applique automatiquement (application accord social 1997)
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 5 – Congés payés</p> <p>Quelles sont les conditions dans lesquelles l'employeur peut refuser les congés payés ? Dans le cas d'un refus tardif, y a-t-il un recours si le salarié a déjà payé des frais de réservation ?</p>	attente réponse règlementaire CSRH
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 6 – 4G</p> <p>Est-il prévu de permettre aux salariés de bénéficier de la 4G sur leur mobile professionnel ?</p>	<p>Pour l'instant seuls les Leaders, VIP et DUO peuvent bénéficier de la 4G. A la question posée : quelle est la définition du réseau leader ?</p> <p>En 2010, la Direction s'est dotée de réseaux de top management, afin de répondre aux enjeux suivants: participer à la mise en place d'une nouvelle culture managériale, bâtir une culture de la performance économique et sociale, attirer et fidéliser le talents et développer leur mobilité au sein du groupe, assurer la diversité des talents et contribuer à l'internationalisation des profil, contribuer à la reconnaissance de l'image de marque employeur.</p> <p>Les postes de Top management sont ainsi classés en 2 réseaux, executive et leader . Des assessments et plans de développement ont été mis en place pour structurer et animer ces deux réseaux</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 7 – Mail anglais</p> <p>Les envois de messages en anglais continuent, et parfois la version française n'est pas associée, serait-il possible de faire un rappel sur ce point, les salariés ne maîtrisant pas tous la langue anglaise ?</p>	<p>Comme vu en séance, merci de préciser de quels mails il s'agit.</p> <p>Car a priori les mails venant de la communication corporate sont écrits en français et en anglais.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 8 – Nuages de points</p>	Comme déjà expliqué à de nombreuses reprises, la demande

	<p>Pouvez-vous nous préciser les modalités d'accès du salarié à la consultation de son positionnement salarial dans le nuage de points.</p>	<p>doit être formulée auprès de son manager qui se rapprochera de la DRH.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 9 – Tuteur DEMETER</p> <p>Comment l'activité de Tuteur peut-elle être prise en compte dans les objectifs individuels des tuteurs ? Est-il prévu un retour qualitatif de l'activité de chaque tuteur par G2A aux commodity manager des domaines concernés ?</p>	<p>A priori chaque tuteur doit maintenant avoir un objectif spécifique lié à cette mission.</p> <p>L'évaluation reste faite par le manager hiérarchique mais ce dernier s'appuie sur l'évaluation du manager G2A en capacité d'apprécier la manière dont la mission est assurée.</p> <p>l'appréciation d'un tiers, dispositif déjà souvent utilisé pour des chefs de projets transverses.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 10 – Buyin</p> <p>Quel est l'état de la réflexion concernant le transfert d'activités IT vers Buyin ?</p>	<p>le conseil d'administration du mois de septembre a entériné qu'une première analyse allait être faite par les directeurs techniques et achats (CIO et CPO) de DT et Orange.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 11 – Nouvel ALLERAY</p> <p>Les plans définitifs concernant GSSC sont disponibles.</p> <p>Les bureaux à 2 ou 3 pour les acheteurs seront la norme, mais l'espace de travail utile disponible sera limité.</p> <p>Une réflexion est-elle envisagée à GSSC quant aux projections de taux d'occupation des locaux, compte tenu des TPS signés, du télétravail et des congés ?</p> <p>Ces données ne seraient-elles pas de nature à présenter le projet sous un meilleur jour ?</p>	<p>Il n'y a pas d'étude d'impact des congés, TPS ou télétravail dans l'établissement des plans du projet. Les congés ou télétravail ne sont pas des variables d'optimisation. Lors de l'allocation des bureaux avant le déménagement un statut sera fait quant aux effectif à réinstaller.</p>
CFE-CGC	<p>Réclamation n° 12 – Orange Simplement</p> <p>Dans le cadre de la simplification des achats quelles sont les actions en cours visant à supprimer des redondances ?</p> <p>Les fonctions transverses GSSC sont-elles aussi impactées ?</p>	<p>Cette question est large. A quelles redondances faites-vous allusion ? Il est bien entendu que les redondances, s'il y a lieu, doivent être analysées. Dans le cadre du projet Orange simplement, une action de simplification du process Commande-facturation est lancée. Pour ce faire Patrice Guyot a été nommé responsable de ce processus.</p>

<p>CFE-CGC</p>	<p>Réclamation n° 13 – RSE</p> <p>Comment vous assurez-vous qu'il n'y a pas redondance entre les activités Corporate et France sur la RSE ?</p>	<p>Sur la RSE, L'équipe Corporate est chargée de définir et coordonner la politique RSE en termes d'achats applicables à chacun des pays.</p> <p>Ensuite il revient aux pays, y compris la France, d'en assurer la déclinaison, en lien avec le contexte et spécificités locales.</p>
	<p>Réclamation n° 14 – ALCATEL LUCENT</p> <p>Suite à l'annonce de suppressions d'emplois en France chez Alcatel Lucent et la réponse du ministre du redressement productif à l'Assemblée Nationale évoquant l'engagement d'Orange et SFR de travailler avec Alcatel....</p> <p>Comment va se traduire à GSSC l'engagement d'Orange vis-à-vis du gouvernement de travailler avec Alcatel Lucent en France ?</p> <p>Quel est le service GSSC qui porte l'engagement ?</p>	<p>Le groupe Orange a bien pris note des annonces d'ALLU et de la réponse du ministre.</p> <p>Au niveau des achats, nous devons poursuivre notre travail avec la plus grande objectivité (travail en TCO, qualité,...), et dans le respect des intérêts « globaux » de l'entreprise.</p>
	<p>Réclamation n° 15 – Politique achat réseau mobile</p> <p>Dans un domaine aussi concurrentiel que le mobile en France et avec les marges érodées que nous connaissons comment serait-il possible de privilégier un fournisseur réseau s'il n'a pas le meilleur rapport qualité-prix ?</p> <p>Des préalables concernant des évolutions réglementaires au niveau France ou Europe ne sont-ils pas nécessaires ?</p>	<p>cf réponse 14</p>
	<p>Réclamation n° 16 – rachat de trimestres d'études</p> <p>Vous nous avez expliqué en septembre que le processus de rachat d'études n'était pas défini. Le processus a-t-il été défini depuis, pouvez-vous nous le présenter ?</p>	<p>Non, le processus n'est pas encore finalisé, attendu pour fin octobre 2013.</p>